



Programme des meilleures pratiques pour la promotion de l'intégrité dans l'éducation

QU'EST-CE QUE LE PROGRAMME DES MEILLEURES PRATIQUES POUR LA PROMOTION DE L'INTÉGRITÉ DANS L'ÉDUCATION ?

Basé sur les principes d'ETINED, l'objectif du programme est **d'identifier, de reconnaître publiquement et de diffuser** les pratiques pertinentes de promotion de l'intégrité dans l'éducation dans les établissements d'enseignement supérieur en Europe.

POURQUOI UN PROGRAMME DES MEILLEURES PRATIQUES POUR LA PROMOTION DE L'INTÉGRITÉ DANS L'ÉDUCATION ?

L'éthique, la transparence et l'intégrité sont des conditions préalables à un enseignement de qualité.

La promotion de l'intégrité académique contribue à protéger la qualité des qualifications et des titres universitaires et/ou professionnels et est donc fondamentale pour la crédibilité des établissements d'enseignement supérieur.

La promotion de l'intégrité académique et des principes et comportements éthiques inculque aux diplômés et au personnel des pratiques fondées sur l'intégrité et contribue à développer une culture de la démocratie et de la participation dans les établissements d'enseignement.

Les bonnes pratiques contribuent à sensibiliser à l'intégrité académique et augmentent également la motivation et les connaissances sur la manière de protéger et de maintenir l'intégrité.



►►► <http://www.coe.int/education>

COMMENT LE PROGRAMME SERA-T-IL MIS EN ŒUVRE ?

Un appel public avec un ou plusieurs thèmes différents est publié tous les deux ans. Pour le premier cycle de 2021, l'accent était mis sur les solutions trouvées pour promouvoir l'intégrité académique pendant la crise sanitaire de la COVID-19 dans les catégories suivantes :

- ▶ Enseignement et apprentissage
- ▶ Politique
- ▶ Procédures
- ▶ Communication
- ▶ Gouvernance/structures
- ▶ Formation

En répondant à cet appel, les établissements d'enseignement supérieur ont l'occasion de présenter et de faire connaître leurs pratiques, ce qui se traduit par une attention accrue portée à ces pratiques et, éventuellement, par leur adoption par d'autres États membres du Conseil de l'Europe.

QUI PEUT POSTULER ?

Les établissements d'enseignement supérieur publics et privés reconnus comme appartenant au système éducatif de l'un des 50 États parties à la Convention culturelle européenne.

Les syndicats d'étudiants associés aux établissements d'enseignement supérieur des États parties à la Convention culturelle européenne.

COMMENT LES PRATIQUES SERONT-ELLES ÉVALUÉES ET SÉLECTIONNÉES ?

Les pratiques incluses dans les candidatures sont évaluées par un panel d'experts nommés par le Comité directeur du Programme.

Le Comité directeur comprend des représentants du Comité directeur de l'éducation du Conseil de l'Europe, de la Plateforme pour l'éthique, la transparence et l'intégrité dans l'éducation (ETINED) du Conseil de l'Europe, de l'Institut international de planification de l'éducation de l'UNESCO, des réseaux ENIC-NARIC, de l'Association européenne de l'université, de l'Association internationale des universités, de l'Union européenne des étudiants, de Transparency International EU, de l'Internationale de l'éducation et de la Fédération pour l'éducation en Europe.

COMMENT LES PRATIQUES SERONT-ELLES PROMUES ?

Les pratiques sélectionnées sont reconnues lors d'une cérémonie et lors d'événements de sensibilisation. Les pratiques pertinentes sont également publiées dans une compilation de bonnes pratiques sur la promotion de l'intégrité académique et sont diffusées à d'autres établissements d'enseignement supérieur, en utilisant la plateforme ETINED et d'autres moyens.

PROJETS DU CONSEIL DE L'EUROPE SUR LA PROMOTION DE L'INTÉGRITÉ ACADÉMIQUE

- ▶ Projet de l'Union européenne/Conseil de l'Europe Renforcer l'intégrité et lutter contre la corruption dans l'enseignement supérieur en Arménie (2015-17).
- ▶ Facilité horizontale de l'Union européenne/Conseil de l'Europe pour les Balkans occidentaux et la Turquie (en anglais)
 - Une éducation de qualité pour tous – Monténégro (2019-2022)
 - Renforcer l'intégrité et lutter contre la corruption dans l'enseignement supérieur au Monténégro (2016-2019).
 - Renforcer l'intégrité et combattre la corruption dans l'enseignement supérieur en Serbie (2016-2019)
 - Renforcer l'intégrité et combattre la corruption dans l'enseignement supérieur au Kosovo* (2016-2019)

RECOMMANDATIONS ET RÉSOLUTIONS DU COMITÉ DES MINISTRES SUR LA TRANSPARENCE, L'ÉTHIQUE ET L'INTÉGRITÉ

- ▶ CM/Rec(2012)13 en vue d'assurer une éducation de qualité
- ▶ CM/Rec(2019)9 sur la promotion d'une culture de l'éthique dans le corps enseignant
- ▶ CM/Rec(2012)7 sur la responsabilité des autorités publiques en matière de libertés académiques et d'autonomie des établissements

PUBLICATIONS DU CONSEIL DE L'EUROPE SUR L'INTÉGRITÉ ACADÉMIQUE

- ▶ Volume 1 de la série ETINED : 7^e session du Forum de Prague
- ▶ Volume 2 de la série ETINED : Principes éthiques
- ▶ Volume 3 de la série ETINED : Comportement éthique de tous les acteurs de l'éducation
- ▶ Volume 4 de la série ETINED : Codes de conduite pour les enseignants en Europe. Etude de fond
- ▶ Volume 5 de la série ETINED : Étude des politiques d'intégrité dans l'enseignement supérieur en Europe du Sud-Est
- ▶ Évaluation de base de l'intégrité dans l'enseignement supérieur au Monténégro (en anglais)
- ▶ Evaluation de base de l'intégrité dans l'enseignement supérieur en Serbie (en anglais)
- ▶ Evaluation de base de l'intégrité dans l'enseignement supérieur au Kosovo* (en anglais)

SITES WEB DU CONSEIL DE L'EUROPE SUR L'INTÉGRITÉ ACADÉMIQUE

- ▶ Plateforme du Conseil de l'Europe sur l'éthique, la transparence et l'intégrité dans l'éducation (ETINED)
- ▶ Programme des meilleures pratiques pour la promotion de l'intégrité dans l'éducation

* Toute référence au Kosovo mentionnée dans ce texte, que ce soit le territoire, les institutions ou la population, doit se comprendre en pleine conformité avec la Résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations Unies et sans préjuger du statut du Kosovo.

